

Messieurs  
Thomas Pletscher et Urs Furrer  
economiesuisse  
Hegibachstrasse 47  
8032 Zürich

Lausanne, le 12 juillet 2005  
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2005\POL0537.doc  
NOL

***Prolongation du règlement sur la presse électronique (ProLitteris - GT 9)***

Messieurs,

Nous avons bien reçu votre courriel du 5 juillet dernier à propos du sujet mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

En préambule, nous nous permettons de manifester notre mécontentement quant au délai extrêmement court qui nous est laissé pour prendre position sur ledit sujet, qui plus est disponible uniquement en allemand. Nous sommes néanmoins conscients que ce délai est essentiellement le fait de ProLitteris.

Concernant la prolongation du règlement transitoire concernant l'usage interne de la presse électronique (GT 9), nous pouvons souscrire à un accord de principe pour autant que les intérêts pécuniaires des entreprises, des organisations d'utilisateurs et des consommateurs soient respectés.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint

Norma Luzio  
Sous-directrice